ÉDITION DU MATIN

N 347. — 104 ANNÉE

GRAND ÉCHO DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

LILLE CAPITALE

15 cent. LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA RÉGION DU NORD 15 cent.

MERCREDI 13 DECEMBRE 1922

BUREAUX : 84, GRANDE PLACE, LILLE

ABONNEMENTS
LILLE : 3 mois.. 11.25 — 6 mois.. 21.75 — 1 an .. 43.50
HORS LES DÉPARTEMENTS LIMITROPHES : 3 mois.. 12.00 — 6 mois.. 23.25 — 1 an.... 45.00
FRANCE : 3 mois.. 13.50 — 6 mois.. 24.75 — 1 an..... 48.00
LES ANNONCES sont reçues DIRECTEMENT dans les BUREAUX et dans toutes les AGENCES de PUBLICITÉ de FRANCE et de l'ÉTRANGER
TÉLÉGRAPHE — TÉLÉPHONE

DÉPOT LÉGAL Nord N° 1922

LA CONFÉRENCE DE LONDRES est terminée

Les négociations interalliées reprendront à Paris le 2 Janvier

Londres, 11. — La réunion des ministres alliés, commencée à 16 h. 15 s'est terminée à 18 heures. Les délibérations sont interrompues et reprendront le 2 janvier à Paris. Si un accord intervient alors, une conférence plus générale, où la Petite Entente sera représentée aura lieu immédiatement, mais probablement à Paris au lieu de Bruxelles. La délégation française quittera Londres demain matin.

Le communiqué officiel

Londres, 11. — Voici le texte du communiqué donné à l'issue de la séance :

« Les ministres alliés ont examiné avec soin la manière dont se présente actuellement le problème des réparations ainsi que la question connexe des dettes interalliées européennes ; le projet de règlement préliminaire des réparations soumis par le chancelier allemand a été également examiné. Il a été reconnu, à l'unanimité, qu'il ne donnait pas satisfaction.

» Il n'a pas été possible aux premiers ministres alliés, vu le peu de temps dont ils disposent, d'arriver à des conclusions définitives au sujet des graves problèmes que pose cette étude.

» Dans ces conditions, il a été décidé que les premiers ministres alliés continueraient la conversation à Paris le 2 janvier prochain. Ce manière à permettre, immédiatement après, la réunion de la conférence plénière qui doit statuer avant l'échéance du 15 janvier sur l'ensemble des questions envisagées à Londres. »

Encore de nouvelles offres allemandes

Elles seraient également inadmissibles

Londres, 11. — Un journal a annoncé que M. Bergmann présenterait à la conférence des propositions différentes de celles que le président Cuno lui a fait remettre.

Ce plan nouveau comprendrait notamment la réduction, à 40 milliards de marks-or, de la dette allemande de réparations ; l'octroi aux alliés d'une hypothèque de 20 p. 100 des propriétés du Reich ; la participation des alliés dans ses entreprises privées ; enfin, la création d'une banque internationale, chargée de financer l'opération.

Ces propositions intéressantes en elles s'accompagneraient, toutefois, de conditions inadmissibles : évacuation de la rive gauche du Rhin par les troupes alliées, suppression du contrôle militaire en Allemagne, participation de l'Allemagne dans le régime de l'administration de la Sarre.

Dans les milieux de la conférence, on considère comme absolument fantaisistes les propositions ainsi prêtées à M. Bergmann qui, du reste, doit avoir contribué à l'élaboration des premières propositions présentées par le chancelier Cuno.

Il va sans dire qu'un tel projet ne saurait être discuté.

Les expulsions de Janvier

UNE PROPOSITION DE LOI DE M. LEVASSEUR

Paris, 11. — M. Arthur Levasseur et un grand nombre de ses collègues viennent de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de loi ayant pour objet d'empêcher les expulsions au mois de janvier prochain.

NANSEN REÇOIT le prix Nobel de la paix

Christiana, 11. — Le prix Nobel pour la paix a été décerné aujourd'hui, au docteur Nansen, à l'Institut Nobel, en présence du Roi, du prince héritier, du premier ministre, des membres du gouvernement, du président du Storthing et du corps diplomatique.

Le docteur Nansen a annoncé que la somme qui vient d'être mise à sa disposition par le Comité Nobel serait consacrée aux œuvres internationales entreprises par lui.

LE TUNNEL SOUS LA MANCHE

LE CABINET LLOYD GEORGE AURAIT DEFINITIVEMENT REPOUSSE LE PROJET

Londres, 11. — (Chambre des Communes). Le Cabinet ainsi que l'a récemment déclaré M. Bonar Law, ne peut examiner à présent la question du tunnel sous la Manche. Un député demande si la question est toujours à l'étude, ou si le projet a été finalement repoussé. M. Bonar Law répond : « Je ne suis pas tout à fait certain, mais je crois que le Cabinet précédent l'a définitivement repoussé. »

LE CONSISTOIRE

LE PAPE ANNONCE UNE PROCHAINE ENCYCLIQUE

Rome, 11. — Ce matin, a eu lieu le Consistoire secret. Presque tous les cardinaux de Curie et les cardinaux Dubois et Mestrangelo étaient présents.

Après avoir prononcé son allocution, le pape a nommé 8 cardinaux, dont les noms sont déjà connus, ainsi que divers évêques italiens et étrangers.

Les nouveaux cardinaux Charost et Touchet ont reçu, l'un au Séminaire français, l'autre à Saint-Sulpice, les habituelles visites, dites « di calore ».

Le pape, s'entretenant familièrement avec les nouveaux cardinaux, après le Consistoire secret, a parlé de sa prochaine encyclique, qui sera publiée vers Noël.

Ce sera la première encyclique du nouveau pontificat.

Soit dans son discours officiel, soit dans son entretien familier, qui a suivi le Consistoire secret, le pape n'a fait aucune allusion aux affaires de France qui, cependant, au dire des prélats qui l'ont approché ces jours derniers, forment ces constantes préoccupations.

UN NOUVEAU CHEF D'ÉTAT

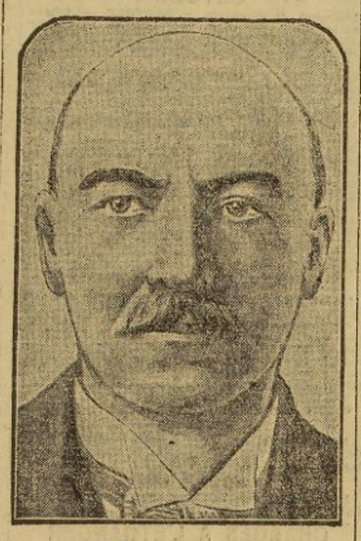

M. NARUTOWICZ
qui vient d'être élu président de la République polonaise

POURQUOI QU'IL PLEURE ?

Qu'il aille à Lille, à Singa pour
Où même chez les Iro quels
L'homme est soucieux parce qu'il
Se demande « **Pourquoi qu'il pleure !** »

Mais on ne peut, sur cette terre,
Rien cacher bien longtemps ; aussi,
Nous vous dirons, sans nul mystère,
Ce qui fait notre grand souci :

L'enfant qui pleure devant cette
Bouteille qu'il vient de casser,
Se lamente et hurle à tue-tête...
C'est, voyez-vous, parce que... c'est...

C'est... mais je ne puis vous le dire,
Car j'ai promis d'être discret,
Mais bientôt vous allez sourire,
En apprenant le grand secret.

Oui, vous sauriez «Pourquoi qu'il pleure!»
Attendez encor quelque temps,
Quelques minutes, quelques heures...
On est à vous dans un instant !

P. M.

Echos de Partout

DU CHARBON, DES MUNITIONS

Dessin de A. FOY.

— L'anthracite ? Je peux vous le livrer avec des boulets...

— Hein ! Pourquoi pas avec des obus et des torpilles !...

De temps en temps, les Anglais se posent la question : « Devons-nous ou ne devons-nous pas en finir avec nos anciennes mesures de longueur, de poids et de capacité ? Faut-il se rallier au système métrique ? » Le cas de conscience se pose une fois de plus, et tel protestataire écrit aujourd'hui : « Nous devrions nous convaincre que nos idées sur ces divers points sont essentiellement fantaisistes. On a trop oublié que pour déterminer la mesure du « yard », nos ancêtres se sont tout simplement bornés à mesurer le bras du roi Henri Ier de l'épaule à l'extrémité du médius. C'est de la fantaisie et le mètre a de plus sérieuses raisons d'être. Pourquoi ne poussons-nous pas notre illogisme jusqu'à changer la longueur du « yard » chaque fois que nous changeons de roi ? Vive le mètre ! »

A Lausanne, lord Curzon entra dans une grande colère lorsqu'il apprit que quelques membres de la délégation britannique projetaient l'organisation d'un club de golf.

— Le golf, déclara-t-il avec vivacité, a été néfaste à la diplomatie interalliée et je m'oppose formellement à son introduction officielle à la Conférence de Lausanne !

Les collaborateurs de lord Curzon se le tinrent pour dit. Mais comme la cité helvétique est peu folâtre, ils louèrent un piano mécanique, réquisitionnèrent les dactylos de la délégation et se livrèrent aux douceurs du fox-trott et du shimmy. A un tel point qu'une véritable folie de danse s'abattit sur la ville.

Lausanne n'aura plus sa Conférence mais il lui restera un dancing...

La fuite du sultan a laissé subsister des problèmes assez inattendus.

C'est ainsi que le Gouvernement d'Angora s'est trouvé fort embarrassé des trois cents femmes que Mehmed VI a laissées dans son harem. La moitié d'entre elles seront renvoyées dans leur village. Pour les autres, elles se marieront, paraît-il, très facilement, car leurs pareilles jouissent, d'une haute considération.

Quant aux quatre épouses en titre de l'ex-monarque, on leur servira une pension sur les revenus des biens de leur ancien maître.

Paradoxes et Vérités :

L'espoir du plaisir vaut le plaisir lui-même.

UNE DRAMATIQUE arrestation

Pour défendre son camarade en danger, un inspecteur blesse grièvement un malfaiteur.

Paris, 11. — Depuis quelques jours, le brigadier Louis et les inspecteurs Daignaud et Huet, de la police judiciaire, recherchaient une voleuse de fourrures, Marie-Germaine Pichon.

Hier soir, vers dix heures un quart, la piste qu'ils suivaient les conduisit dans un débit situé 12, rue de la Chapelle. La femme s'y trouvait. Patiemment, les inspecteurs attendirent, et lorsque la voleuse sortit, ils la mirent en état d'arrestation.

Ils s'apprêtaient à la conduire au poste de police du quartier, lorsque plusieurs individus s'interposèrent et réclamèrent la mise en liberté de la femme.

Jugeant leur intervention inutile, les individus se fâchèrent, et l'un d'eux, l'Algérien ben Raoult Abd-el-Kader Ould Beni sortit un revolver. A ce moment, le brigadier Louis, revolver au poing, enjoignit au malfaiteur de lever les mains en l'air. L'Algérien s'enfuit.

Laissant Marie Pichon à la garde de l'inspecteur Daignaud, le brigadier Louis et l'inspecteur Huet se lancèrent à sa poursuite.

Place de la Chapelle, l'Algérien fut rejoint. Sur le point d'être arrêté, il se retourna et braqua son revolver sur l'inspecteur Huet. L'instant était critique. Voyant son collègue en danger, le brigadier Louis, prompt comme l'éclair, fit feu. Ben Raouli s'affaissa entraînant dans sa chute les deux inspecteurs.

Puis se relevant brusquement, il fonça tête baissée dans un débit situé non loin de là. La glace de la porte d'entrée fut brisée. Le malfaiteur se réfugia à l'intérieur de l'établissement, où après une résistance acharnée, les inspecteurs eurent le maîtriser.

Conduit au poste de police, comme on le fouillait, on s'aperçut qu'il était grièvement blessé à la poitrine. La balle du brigadier Louis avait pénétré au-dessus du sein droit, occasionnant une abondante hémorragie.

L'Algérien fut trouvé en possession d'un pistolet automatique. Le chargeur contenait cinq balles. Une d'elles était partie, ce qui démontre que l'Algérien a essayé de se servir de son arme et que l'inspecteur Huet l'a échappé belle. Si le pistolet ne s'était point enravé, nous aurions peut-être à déplorer la mort d'un brave auxiliaire de la police.

L'Algérien a été transporté à l'hôpital Lariboisière, où son état a été jugé des plus graves.

Quelques instants après, la police arrêtait, à Aubervilliers, Eugène Laudre, ami de la femme Pichon. Cet individu fut trouvé porteur d'un revolver chargé.

DES MISSIONNAIRES ROUGES IRONT FOMENTER LA REVOLUTION PARMI LES NOIRS

Londres, 11. — Le gouvernement des soviets a décidé d'envoyer des missionnaires fomenter la révolution parmi les nègres d'Amérique et les indigènes de l'Afrique du Sud.

Certains leaders éventuels sont déjà à Moscou où ils reçoivent un entraînement spécial à l'Université Orientale.

LA PERTE DU CUIRASSE « FRANCE »

Le commandant Guy devant le Conseil maritime de Lorient

Lorient, 11. — Le Conseil de guerre maritime de Lorient s'est réuni ce matin à 9 h. 30, sous la présidence du vice-amiral Schwerer, commandant en chef des frontières maritimes de l'Atlantique, pour juger le capitaine de vaisseau Guy, commandant du cuirassé « France ».

Le Conseil est composé des contre-amiraux Pugliesi-Conti, Estienne, Grandclément et Laugier ; des capitaines de vaisseau Courtous et De Kerros.

Le capitaine de vaisseau Costet remplit les fonctions de commissaire du Gouvernement.

Le capitaine de vaisseau de Boisanger assume la défense du commandant Guy.

LE COMMANDANT GUY

Le Conseil de guerre a à répondre aux deux questions suivantes : 1° Le capitaine de vaisseau Guy est-il coupable d'avoir perdu son bâtiment volontairement, par négligence ou impéritie ? 2° Le capitaine de vaisseau Guy a-t-il pris toutes les mesures propres à sauver son bâtiment de la perte totale ?

L'affaire du cuirassé « France » se déroule au milieu d'un public nombreux.

Le rapport du capitaine de vaisseau Perret, constitue un document très long et détaillé sur les circonstances dans lesquelles se produisit dans la nuit du 25 au 26 août, la catastrophe qui causa la perte du cuirassé « France ».

Les conclusions sont entièrement favorables au capitaine de vaisseau Guy, qui ne saurait être suspecté de négligence.

Il est procédé ensuite à l'interrogatoire du commandant du « France », qui déclare n'avoir reçu aucune instruction spéciale du commandant en chef et avoir choisi le passage de la Teignouse parce que c'était le chemin le plus court, les circonstances climatériques étaient très favorables et que la mer était plate.

Le vice-amiral Schwerer, président le Conseil de guerre, continue l'interrogatoire du commandant Guy et pose des questions n'offrant un intérêt qu'au point de vue technique.

UNE BELLE RANDONNEE

De Touggourt à Tombouctou en automobile

Une expédition monstre organisée par les usines Citroën

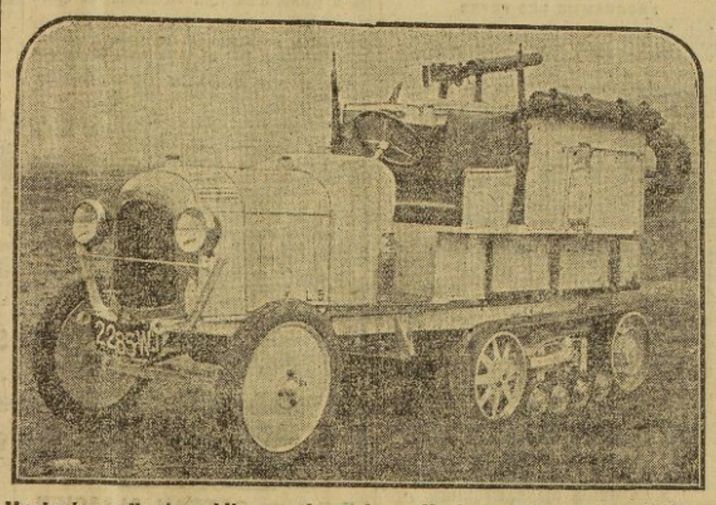

Un des types d'automobiles avec lesquels on effectuera la traversée du Sahara

Le Sahara, les plaines de sable, le désert immense, le domaine d'Antinéa... légendes désormais que tout cela ! La caravane a vécu tout au moins l'antique défilé de chameaux et de burnous qui se profilaient, dans nos rêves d'enfants, à l'horizon poudreux des solitudes infintes.

L'idée de réunir deux possessions aussi productrices que l'Afrique occidentale française et l'Afrique du Nord, est déjà ancienne, mais les moyens avaient fait défaut. La construction du Transsaharien, de l'avis de tous les techniciens, demander ade six à douze ans, et le chameau, animal on l'avouera bien démodé, devient de plus en plus rare. C'est à l'automobile qu'on a demandé de résoudre le problème de la traversée du Sahara !

UNE EXPEDITION HARDIE

A la suite d'essais satisfaisants entrepris dans le Sud algérien, au début de l'année 1922, la traversée du Sahara fut décidée pour l'hiver 1922-1923. La caravane qui assurera la traversée du Sahara, se composera de quatre

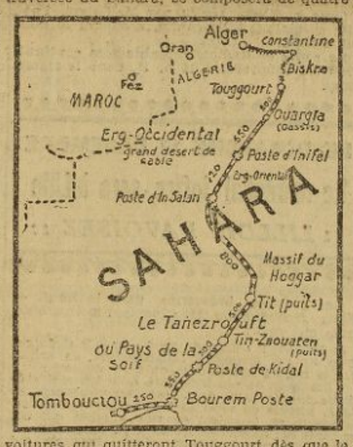

voitures qui quitteront Touggourt dès que le ravitaillement, effectué uniquement au moyen d'automobiles du même genre, sera terminé.

Le trajet entre Touggourt et Tombouctou durera vraisemblablement un mois.

Les quatre voitures seront entièrement livrées à leurs propres ressources sur un parcours de plus de 3.600 kilomètres à partir d'In-Salah.

L'expédition sera dirigée par : M. Georges Marie Haardt, directeur général des usines Citroën, et M. Louis Audouin-Dubreuil, ancien lieutenant aviateur connu par ses tentatives de pénétration saharienne. Elle sera accompagnée par le lieutenant Estienne (fils du général Estienne, qui commanda les chars d'assaut pendant la guerre), chargé de mission par le ministère de l'Aéronautique et par M. Paul Castelnau, docteur ès sciences et géographe, chargé des observations et des prises de vues cinématographiques.

Les conducteurs mécaniciens ont été soigneusement choisis pour résister aux fatigues de cette longue et rude randonnée.

UNE CARAVANE MODERNE

Les voitures qui composeront la caravane sont du type 10 HP Citroën.

Le bloc moteur est absolument identique à ceux qui sont utilisés sur les voitures de tourisme de cette marque. On a simplement supprimé le démarreur électrique.

Les expériences faites au début de l'année dans le Sahara, ont prouvé que les moteurs n'avaient nullement à souffrir du sable ; l'analyse de l'huile des carters et l'examen micrométrique des pièces n'ont décelé aucune usure appréciable.

Le pont arrière du type employé sur les châssis Citroën-Kegresse comporte un démultiplicateur permettant en combinaison avec la boîte de vitesse d'obtenir six multiplications différentes.

Les voitures sont ainsi susceptibles re marcher, pour la même vitesse de rotation du moteur, de 3 à 40 kilomètres, selon l'état du terrain ou des rampes à franchir.

Le Sahara n'est pas une immense étendue de sable. S'il y a de très grands espaces de dunes, appelés « ergs », on y rencontre aussi de vastes étendues rocheuses appelées « hamada » et de grandes montagnes comme le massif du Hoggar, dont le pic Ilaman atteint près de 3.000 mètres.

Dans le fond des « oueds », immenses lits d'anciennes rivières, aujourd'hui à sec, on rencontre une légère végétation d'arbustes rabougris.

Selon les régions que traversent ces oueds, les fonds en sont couverts de sable ou d'énormes galets, sur lesquels la marche est excessivement pénible. C'est, en général, dans ces fonds d'oueds que se trouvent les puits.

Les attaques en plein désert bien qu'ayant considérablement diminué sont encore possibles. Les guet-apens sont rendus assez faciles du fait qu'on ne peut passer en dehors des points d'eau.

L'AIDE DU GOUVERNEMENT

Dès que le projet de M. Citroën fut porté à la connaissance des différentes administrations militaires et coloniales, il fut accueilli avec enthousiasme. Les ministères des Colonies et de la Guerre, des gouverneurs des colonies intéressées, assurèrent à M. Citroën que la mission qu'il se proposait d'envoyer recevrait toute l'aide possible. L'initiative du distingué constructeur est, en effet, de celles qu'on ne saurait trop encourager.

A LA CHAMBRE

L'appel de la classe 1923

Paris, 11. — La Chambre a examiné cet après-midi, le projet de loi, relatif au recensement et à l'appel de la classe 1923. Les principales dispositions du projet sont identiques à tous les textes en pareille matière. Le contingent sera appelé pour deux ans en deux fractions incorporées en mai et novembre.

Toutefois et spécialement les jeunes gens nés en 1903 et qui demanderaient à être appelés en mai 1923, pourront y être autorisés par le ministre de la Guerre.

M. Delachenal propose l'amendement suivant :

Les jeunes gens nés avant le 1er juillet 1903 seront incorporés en mai. Ceux, nés après le 30 juin 1903, seront incorporés en novembre.

Toutefois, les agriculteurs exploitants, nés pendant le premier semestre de 1903, pourront demander à être incorporés avant le deuxième contingent, jusqu'à concurrence du chiffre qui sera indiqué par le ministre de la Guerre.

Si le nombre des demandes dépasse le chiffre fixé, la préférence sera accordée aux jeunes gens appartenant aux familles les plus nombreuses et à égalité du nombre d'enfants, la préférence sera donnée à ceux dont la date est la plus rapprochée du 15 juillet.

Si le nombre des demandes est inférieur au chiffre fixé, le ministre pourra appeler avec la deuxième catégorie, les jeunes gens, nés en juin 1903, jusqu'à concurrence de ce chiffre, en appelant tout d'abord ceux, dont la date de naissance est la plus rapprochée du 1er juillet.

L'amendement combattu par MM. **Fabry** et **Maginot** est adopté par 336 voix contre 220.

On approuve également des facilités de devancement d'appel pour les jeunes gens possesseurs du brevet d'aptitude militaire.

L'ensemble de la loi est adopté.

LE BUDGET

La Chambre aborde ensuite le budget des Beaux-Arts. A ce sujet, **M. Paul Boncour** fait remarquer que les taxes d'Etat qui frappent les legs aux musées, obligent ces musées à refuser des dons généreux. **Tel est le cas pour le Musée de Lille.**

M. Léon Bérard promet d'intervenir auprès de son collègue des finances, pour qu'il renonce à de telles taxes.

La discussion générale est close et la séance levée à 19 h. 5.

Deux hommes d'équipe de la Compagnie du Nord assassins

Paris, 11. — Devant la Cour d'assises de la Seine comparaissaient cet après-midi Hoche-Marceau Meunier, 23 ans, homme d'équipe à la gare du Bourget, et Antoine-Lazareth Fantroux, 21 ans, homme d'équipe également, accusés l'un et l'autre d'avoir, le 25 juin dernier, assassiné à coups de pierre le surveillant Bled, qui les avait surpris au moment où ils fouillaient et pillaient un wagon.

Les deux hommes d'équipe demandèrent au surveillant de ne pas les dénoncer. Sur refus de ce dernier, Meunier et Fantroux se jetèrent sur Bled et l'assommèrent à coups de pierre. Puis, pour cacher le coup, ils le placèrent dans le wagon même qu'ils avaient pillé. Des employés, venus ensuite, ont refermé le wagon qui avait été seulement refermé. C'est à la gare de La Chapelle que le cadavre du surveillant fut découvert.

Les deux hommes d'équipes, arrêtés, ont fait des aveux complets.

Ils sont défendus cet après-midi par Me Jean Baux et Simon Juquin.

Le verdict sera rendu demain, mardi.

UN JUGEMENT INTERESSANT LES INVALIDES DE GUERRE

Paris, 11. — Me Pierre Prudhon vient de faire trancher par la 1re section du Tribunal des Pensions une question concernant les invalides de guerre.

M. Pierre Jarnoux, ancien soldat au 76e R.I., faisait appel d'une décision du ministère des Pensions lui refusant toute pension d'invalidité pour la raison que, renvoyé dans ses foyers le 27 mars 1919, il n'avait fait sa demande que le 7 décembre 1920, c'est-à-dire après l'expiration des délais légaux.

Cet après-midi, la 1re section du Tribunal des Pensions, qui siège au Palais de Justice, a décidé que, si l'expiration des délais ne permet plus aux réformés d'invoquer la présomption que leur maladie a été contractée en service ou aggravée par les dangers du service, elle ne leur interdit pas d'en faire la preuve. Comme M. Pierre Jarnoux apportait la preuve que sa maladie avait été aggravée par le service, le Tribunal a fixé à 100 p. 100 le taux de sa pension et condamne le Trésor aux dépens.

Deux femmes assassinées à coups de masses

Leurs meurtriers devant les Assises du Morbihan

Vannes, 11. — Aujourd'hui, vient devant la Cour d'assises du Morbihan, l'affaire Millet et Péron, accusés d'assassinat.

L'affluence est aussi nombreuse que pour l'affaire Rio.

Millet a la physionomie fine et intelligente. Péron paraît un felin pris au piège.

L'acte d'accusation expose que le 19 février, à Plaudren, près de Vannes, Péron, âgé de 20 ans, et Millet, âgé de 16 ans, manœuvrés, décidèrent de commettre un vol au débit tenu par Mme Louise Pedrone et sa nièce Clémentine, où Millet prenait ses repas.

Ils se procurèrent deux masses de carrier et à 8 heures, Millet entra se faire servir une consommation, Péron vint ensuite et assomma les deux femmes que Millet acheva.

Ils volèrent 70 francs.

Quelques jours après, ils furent arrêtés; Péron à Durtal et Millet à la frontière espagnole.

L'interrogatoire du président, dit que la famille de Millet est honorable, le père, herboriste à Saint-Nazaire et abandonné par sa femme, devint fou. Jean fut confié à des collatéraux, mais quitta sa famille pour courir les aventures.

Péron est enfant naturel, pupille de l'Assistance publique, et placé chez divers cultivateurs qui durent le renvoyer pour sa méchanceté et sa paresse. A la suite d'un accident, il fut mis en observation à l'asile d'aliénés pendant quelques jours.

Les deux accusés reconnaissent la préméditation. Péron dit que Millet a été l'instigateur.

Les débats de cette affaire se sont poursuivis pendant toute l'après-midi de lundi.

Siki est introuvable

Paris, 11. — La police judiciaire a déclaré ce matin ne pas s'occuper du tout du boxeur Siki, dont la presse annonce la disparition. Un individu s'est présenté dans l'après-midi d'hier dans les locaux du quai des Orfèvres, pour demander, au nom de Me Alcide Delmont, et la police avait des nouvelles du Sénégalais.

Sur la réponse négative qui lui fut faite l'individu s'en alla.

La police judiciaire n'a été saisi d'aucune déclaration de disparition et n'a, de ce fait pas de raison de s'intéresser au sort du boxeur noir.

Carnet d'un Solitaire

A la manière de...

Un discours, un article comme ceux de M. Lloyd George n'ont plus d'importance, croyez-vous, dès qu'ils ont été réfutés.

Grave erreur. D'abord, les gens qui entendent une accusation n'examinent pas toujours la réponse. Puis, il faut compter avec ceux qui comprennent clairement quand on dit du mal et dont l'esprit est bouché dès qu'il s'agit de choses raisonnables.

Hier matin, tenez, malgré la claire riposte de M. Poincaré, j'entendais encore ces propos :

— Vous avez beau dire. Pour qu'un personnage tel que Lloyd George écrive de pareilles choses, il faut qu'il soit sûr de ce qu'il avance. Il n'est jamais de fumée sans feu et un ministre de cette envergure ne se risquerait pas, sans preuves, à encourir la raillerie ou le mépris du monde.

Cette conversation durait depuis trois quarts d'heure déjà. Il fallait en finir.

— Vous admettez donc, ai-je dit, que la France met ses désirs ambitieux au-dessus du souci de sa sécurité. Elle aurait renoncé à la certitude d'un traité de garantie pour saisir l'ombre d'une annexion, dont elle ne tarderait pas à être frustrée.

Très bien. Mais moi je puis vous démontrer que l'Angleterre a fait pire. Depuis 1914, elle n'a eu qu'un désir, celui de mettre la main sur le Nord de la France et une partie de la Belgique.

— Eh ! ce n'est peut-être pas impossible.

— D'abord, si l'Angleterre avait voulu, lanturlu, il n'y aurait pas eu la guerre. Elle n'avait qu'à dire qu'elle se mettait aux côtés de la France et les Allemands n'auraient pas bougé.

— C'est sûr.

— Elle a donc voulu la guerre. Pourquoi est-elle venue à notre secours ? Parce qu'elle comptait bien recevoir un cadeau pour remerciement.

Or, quel cadeau pouvait être plus ardemment désiré que Calais, dont le nom est toujours demeuré gravé dans le cœur impérialiste d'Albion ; Calais et une vaste région allant jusqu'à Sedan et Soissons au moins. Mais, parce qu'elle pensait que ce cadeau serait difficile à obtenir, elle a envoyé beaucoup de soldats en France, de façon à pouvoir, une fois l'Allemagne vaincue, garder ce qu'elle occupait.

— Ah ! voilà pourquoi les Anglais tenaient toujours le même secteur.

— Bien sûr. Le malheur pour eux c'est que les Etats-Unis sont intervenus. Alors, les Anglais n'ont pas osé mais en faisant le coup du pacte de garantie offert puis retiré, en menant campagne chez les Américains pour qu'ils laissent, une autre fois, les Européens se battre à leur gré, Lloyd George savait bien qu'il préparait une nouvelle guerre. Seulement, cette fois, il voulait s'arranger pour que l'Angleterre soit prête au bon moment, c'est-à-dire à la fin. C'est pourquoi il excitait les Allemands en douce et cherchait la brouille avec la France.

— Mais, s'écria cet homme, c'est d'une vérité évidente tout ce que vous dites là. Nous avons eu assez peur de ne pouvoir faire déguerpir ces damnés Anglais.

Stupéfait, je voulus réparer le mal fait sans le vouloir.

— Mais vous êtes fou, idiot ou vous vous moquez de moi. Tout ce que je viens de vous conter là, je l'ai pris sous mon bonnet. Je n'en pense pas un mot. Les 800.000 Anglais qui sont morts en France avaient une autre idée que de s'emparer de nos départements. Lloyd George lui-même a été un énergique collaborateur de la France et, sans lui, l'effort militaire de la Grande-Bretagne aurait pu ne pas être ce qu'il fut.

— Non, non, cria cet homme toujours prompt à adopter les convictions les plus sangrenues. Du moment que vous l'avez dit, c'est qu'il y avait une raison pour justifier vos paroles.

Impossible de l'en faire démordre, et force me fut de reconnaître qu'il n'est pas toujours maladroit à un homme d'Etat de proférer des jugements odieux. Il en reste toujours quelque chose.

Eugène SAILLARD.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France